



colloque international  
**Temporelles**  
2016

*Beau temps  
pour les Femmes?*

*Les politiques temporelles au prisme  
de l'égalité femmes/hommes*



Plus qu'une succession de présentations, cet événement, regroupant des politiques, des fonctionnaires au niveau local et régional et d'autres acteurs locaux, constitue une véritable rencontre entre acteurs de la société civile, laissant la place aux débats, aux échanges de points de vue et de bonnes pratiques.

**Les politiques temporelles au prisme de l'égalité femmes/hommes**

*Politiques publiques – Articulation des rythmes de vie – Temps contraints et temps choisis*

*Vivre ensemble – Espaces publics – Citoyenneté*

*Temps de travail et qualité de vie – Rôle des entreprises – Dispositifs de conciliation*

Quand : **Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2016**

Où : **Namur - Centre Public d'Action Sociale de Namur**  
**Rue de Dave, 165 – 5100 (Jambes)**

Coût : **Gratuit**

Inscriptions : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-beau-temps-pour-les-femmes-27540044013>

# PROGRAMME

## Jeudi 17 novembre 2016

### 08h30 Accueil

### 09h00 Introduction

**Reine Marcelis**, présidente de Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes asbl ; Baptiste Dethier, chargé d'études

**Dominique Royoux**, président de Tempo Territorial

**Dorothee Klein**, Représentante de M. Maxime Prévot, Vice-Président, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale, du Patrimoine et en charge des droits des femmes.

Animatrice : **Françoise Baré**

### Panel n°1 – Action publique

#### 09h30-12h30

**Table ronde** : *Politiques publiques – Articulation des rythmes de vie – Temps contraints et temps choisis*

Discutant : **Bernard Fusulier** (Université Catholique de Louvain)

Lorsque l'on évoque l'« articulation », la « conciliation » ou l'« équilibre » – termes eux-mêmes sujets à controverse – entre sphères privée et professionnelle, la tendance sous-jacente est régulièrement d'opérer une distinction entre le travail et la famille, en ciblant par là les femmes, principalement en charge des tâches domestiques. Cependant, deux éléments sont à souligner.

Premièrement, il ne s'agit pas seulement d'acter cet état de fait, mais de le dénoncer et de tenter d'y remédier : s'il faut effectivement mettre en place des dispositifs en matières de garde d'enfants, de mobilité ou d'accès aux services, il faut veiller à ce que ceux-ci nourrissent les politiques égalitaires menées en parallèle, et sans renforcer les normes misogynes en vigueur. Deuxièmement, il faut absolument rappeler que la sphère privée n'est pas limitée à la famille et aux enfants, les rôles de femme et de mère étant trop souvent confondus. Le temps « parental » est indéniablement important mais les femmes ont, tout autant que les hommes, le droit de disposer d'un temps pour soi, consacré aux loisirs, à la culture ou encore à la politique.

De plus, si le temps est a priori perçu comme un outil de mesure quantitatif, objectivable, il doit également être pensé de manière qualitative. Si l'on souhaite réellement s'attarder sur la qualité de vie des individus, nous devons être capable de prendre en considération tant les subjectivités des citoyens que le bien collectif.

Ce panel d'introduction se penchera sur le rôle des politiques publiques quant à ces thématiques et les interventions alterneront entre prises de position, déclarations d'intention et argumentaires de politiques déjà en place. Comment prendre en compte les temporalités dans l'action publique ? Comment intégrer le « réflexe temporel » au sein des villes et communes, au même titre que le « réflexe égalité », dans une perspective transversale ? Comment permettre aux citoyens, en particulier les femmes, de mieux gérer leurs temps sociaux ? Comment rapprocher les temps « contraints » des femmes et des hommes afin qu'ils disposent d'un accès égal aux temps « choisis » ?

#### **Composition de la table ronde**

Ville de Rennes :

**Jocelyne Bougeard**, adjointe au maire, déléguée aux relations internationales et relations publiques.

**Geneviève Letourneux**, conseillère municipale déléguée aux Droits des femmes et à l'Égalité

**Katia Krüger**, adjointe au maire, déléguée aux temps de la ville

Ville de Verviers : **Sophie Lambert**, échevine du Logement, de l'Emploi et de l'Égalité des chances

Ligue des Familles : **Delphine Chabbert**, secrétaire politique

Université des Femmes : **Valérie Lootvoet**, directrice

Vie Féminine : **Cécile De Wandeler**, responsable du centre d'études

#### **Débat avec la salle**

#### **12h30-14h00 : Repas sur place**

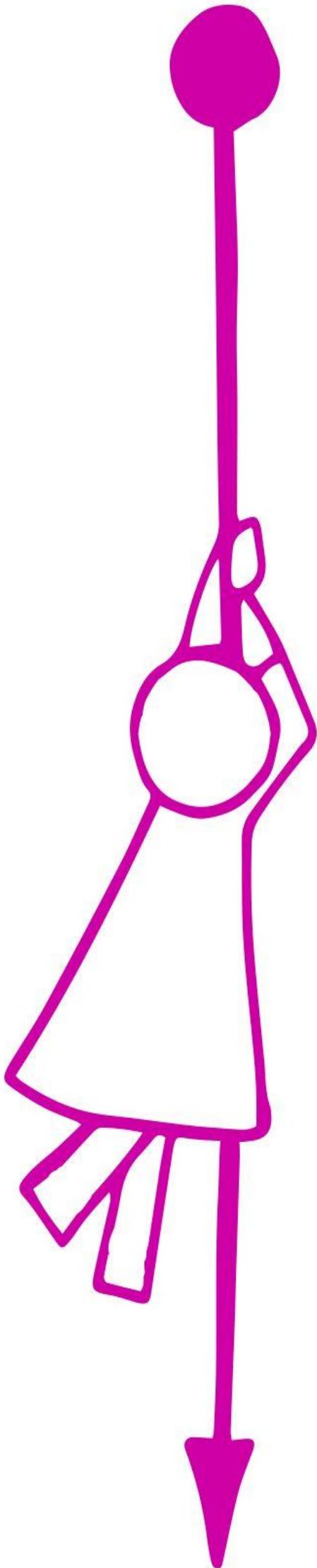
### Panel n°2 : « Cohésion sociale et participation locale »

#### 14h00-17h00

**Table ronde** : *Vivre ensemble – Espaces publics – Citoyenneté*

Discutante : **Claire Gavray** (Université de Liège)

La cohésion sociale est une notion particulièrement chère aux collectivités belges, d'importantes politiques leur étant spécifiquement dédiées. Ces dernières sont chargées d'œuvrer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en favorisant l'accès de tous les citoyens, en particulier les plus défavorisés, aux droits fondamentaux (soins de santé, logement, formation...). En Wallonie, chaque ville et commune dispose d'un Plan de Cohésion Sociale, destiné à remplir ces missions en s'appuyant sur une connaissance approfondie du tissu social, notamment par l'intermédiaire du réseau associatif.



Ce dispositif constitue dès lors une porte d'entrée intéressante pour deux éléments essentiels et complémentaires des politiques temporelles : les diagnostics locaux et la participation citoyenne.

La prise en compte des temporalités représente en effet une opportunité pour développer la participation et construire la vie collective à partir des aspirations individuelles. Là encore, les enquêtes sur l'emploi du temps montrent que les femmes ont moins de temps à consacrer aux débats publics, politiques, et il importe de veiller à les inclure, au même titre que les hommes, aux instances de décisions ainsi qu'aux consultations populaires. Cette vigilance doit accompagner les réflexions sur l'importance des comités de quartier, de la décentralisation – permanente ou ponctuelle – des services administratifs (les mairies de quartier, par exemple), ou encore des relations entre l'urbain et le rural, le centre et la périphérie.

Plus largement, parler de cohésion sociale équivaut donc à évoquer le « vivre ensemble », qui se pense autant en termes d'espace que de temps. Les territoires doivent concevoir leurs espaces publics comme des lieux de vie partagés, pouvant à la fois provoquer de la cohésion mais aussi des conflits liés aux différents usages possibles de ces espaces : en journée, en soirée ou durant la nuit, avec une cohabitation ou succession d'activités socioculturelles, commerciales, festives...

Comment penser le vivre ensemble en termes de temporalités, en privilégiant la cohésion à l'exclusion ? Pourquoi les femmes, à savoir la moitié de la population, n'ont-elles pas l'occasion de se faire suffisamment entendre et comment y remédier ? Pouvons-nous mettre en place une réelle concertation quadripartite égalitaire, réunissant les responsables politiques, les citoyens, les entreprises et les travailleurs, avec une véritable participation féminine ?

#### Composition de la table ronde

Ville de Strasbourg : **Françoise Bey**, adjointe au Maire pour l'Égalité Femmes-Hommes

Ville de Namur : **Stéphanie Scailquin**, échevine de la Cohésion sociale, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Égalité des chances

Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine : à déterminer

ACRF Femmes en Milieu Rural : **Daisy Herman**, secrétaire générale

Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale en Région Wallonne : **Carine Jansen**, directrice

#### Débat avec la salle

**17h00 : Fin des travaux du jour.**

### **Vendredi 18 novembre 2016**

#### **08h30 Accueil**

#### **09h00 Introduction**

**Isabelle Simonis**, Ministre des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Catherine Coutelle**, Députée et Présidente de la Délégation de l'Assemblée Nationale française aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

#### **Panel n°3 – « Sphère professionnelle »**

#### **09h15-12h15**

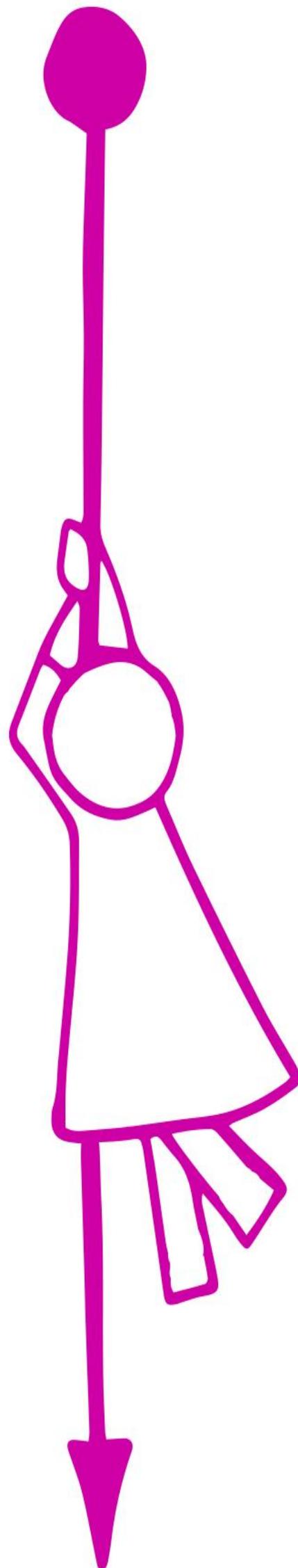
**Table ronde :** *Temps de travail et qualité de vie - Rôle des entreprises - Dispositifs de conciliation*

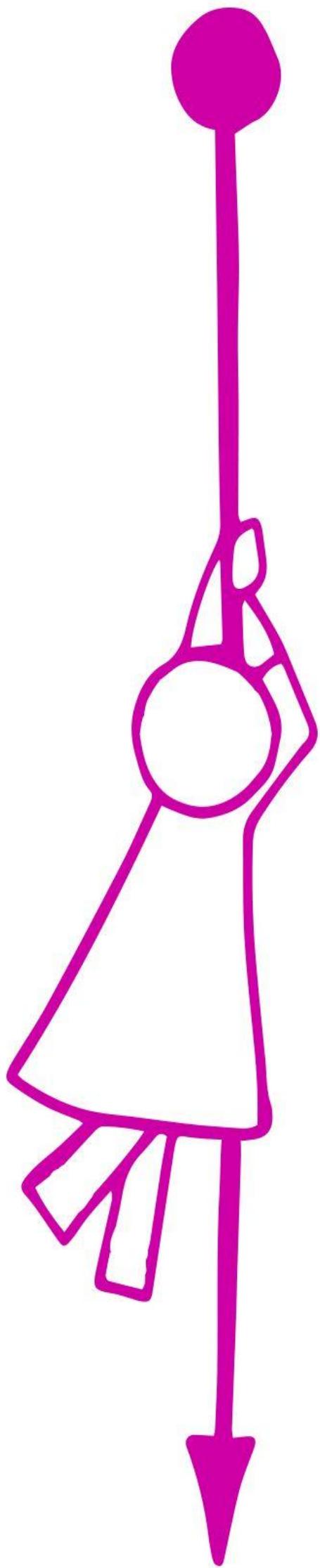
Discutant: **Esteban Martinez** (ULB)

Les statistiques prouvent que, si les femmes se sont durablement inscrites sur le marché du travail, elles n'y possèdent pas les mêmes chances de plans de carrière et d'épanouissement professionnel. La métaphore du « plafond de verre » est régulièrement utilisée pour illustrer ces inégalités mais ne doit pas se limiter aux postes à hautes responsabilités : les rôles sexués représentent des freins beaucoup plus larges, englobant les plus simples promotions, la rémunération, les formations ou même l'accès aux financements pour démarrer une activité économique.

Le temps de travail rémunéré n'est qu'un des nombreux temps entre lesquels se partagent les femmes et les hommes mais il n'en reste pas moins l'un des plus centraux. Outre l'interdépendance inévitable de ces différents temps, la qualité de vie ne doit pas seulement être l'affaire de la vie privée mais également de la sphère professionnelle. D'une part, le secteur public doit montrer l'exemple en œuvrant à la qualité de vie au travail et en promouvant l'égalité professionnelle. D'autre part, le secteur privé est tout autant concerné et doit impérativement prendre part à ces considérations.

Tant en France qu'en Belgique, l'actualité est régulièrement marquée par les débats sur le temps de travail, entre propositions de réduction, flexibilité, heures supplémentaires, temps partiel, annualisation en remplacement de la base hebdomadaire, semaine de quatre jours, etc. Quels seront les impacts de ces changements sur l'organisation sociale des temps de vie ? La réduction du temps de travail va-t-elle réellement encourager les hommes à s'investir davantage dans les tâches domestiques et cela augmentera-t-il au contraire leur temps consacré aux loisirs ?





Comment rééquilibrer le fait que les femmes optent pour les mécanismes existants de réduction du temps de travail en milieu de carrière tandis que les hommes les utilisent davantage à l'approche de la retraite ? Quel rôle les entreprises peuvent-elles jouer – parfois dans des partenariats public/privé – dans l'amélioration de la qualité de vie, au travail comme en dehors ?

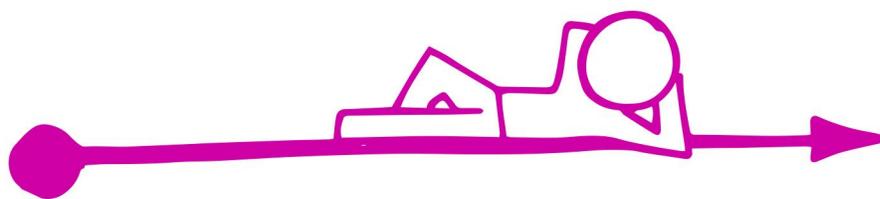
#### Composition de la table ronde

Ville de Strasbourg : Éric Schultz, adjoint au Maire pour la Mission des temps  
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE) : Fabiola Frippiat, directrice  
Constructiv : Agnès Marlier, conseillère sectorielle  
CoWalonia : Lisa Lombardi, coordinatrice du réseau  
FAR Femmes Actives en Réseau : Béatrice Philippart de Foy, directrice

#### Débat avec la salle

**12h15 : Clôture par Dominique Royoux, Président de Tempo Territorial**

**12h30 : repas**



### Pourquoi ce colloque

Les politiques temporelles sont un outil essentiel pour viser l'égalité entre femmes et hommes, notamment pour concilier vie privée/vie professionnelle, et donner ou maintenir les femmes à l'emploi et cela en diminuant les contraintes ou difficultés d'organisation personnelle.

En effet, des politiques temporelles ont été développées avec pour objectifs de :

- lutter contre toutes les formes de discriminations (liées au genre) car les femmes ont à subir plus de temps contraints (charges familiales, ...);
- conduire des politiques publiques favorisant la recherche et le maintien dans l'emploi, notamment en améliorant l'articulation des temps de vie;
- mettre en place des services de proximité tous secteurs confondus;
- améliorer la qualité de vie dans l'agglomération.

En effet, depuis qu'un groupe de femmes syndicalistes italiennes a décidé, en 1985, de se rassembler afin de retrouver leur droit au travail et surtout à une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, des politiques temporelles se sont répandues en Europe.

Les politiques temporelles sont fondamentalement transversales puisqu'elles comportent des dimensions liées à l'emploi (essor de nouveaux services de conciliation), l'aménagement (action sur la dissociation emploi-habitat), l'égalité entre les hommes et les femmes, l'attractivité (des conditions de vie y compris temporelles), la démocratie (qui contraint le temps de qui ?).

Elles interpellent donc les pouvoirs publics locaux, qui peuvent mettre en place des « bureaux des temps », au sein des collectivités territoriales, chargés d'observer le rythme des habitants, des entreprises, et des institutions et de faire des propositions d'organisation des temps sociaux à partir de diagnostics partagés.

Les politiques temporelles manifestent un intérêt pour l'étude de la vie quotidienne, en en faisant une politique publique à part entière.

Elles invitent à considérer la personne dans sa globalité, en analysant les tensions et les contradictions nées de la succession de ses statuts au fil du temps (travailleur, consommateur, touriste, nomade, sédentaire, ...)

Prendre en compte la maîtrise du temps, dans la gestion d'une commune, d'une province ou d'une région c'est tenter, simultanément, de :

- prendre en compte les différents rythmes et usages de la ville et de l'espace public, en fonction des saisons, des rythmes de vie des habitants (ceux qui maîtrisent leur temps et les autres) ;
- aider les habitants à mieux articuler vie professionnelle et vie privée, à mieux gérer le partage entre les temps du travail et hors-travail ;
- repérer et agir sur les tensions publiques (horaires, services, usages de l'espace, usages de la nuit...) et privées (qui rejaillissent sur la demande de services) ;
- répondre aux attentes des habitants (care, déplacements, accès aux services, services intergénérationnels, temps scolaire ...) dans le cadre « d'un territoire » qui évolue ;
- lutter contre les inégalités en favorisant l'accessibilité, entre les femmes et les hommes, entre les quartiers, les âges ou les revenus ;
- Mettre en œuvre de nouveaux modes de concertation, qui a l'image des « tables quadrangulaires italiennes », associent en toute occasion, travailleurs, décideurs privés, mandataires communaux, habitants, et impliquer de nouveaux acteurs : syndicats, prescripteurs de temps, monde scolaire et associatif, entreprises, ...

Les politiques temporelles ont donc pour objectifs : l'égalité entre les sexes, les âges, les catégories sociales ; l'amélioration de la qualité de vie ; la reconstitution du lien social et la requalification urbaine. Elles sont fondées sur une approche de la vie quotidienne qui prend en compte les problèmes d'organisation individuelle et collective. L'enjeu est de parvenir à concilier et articuler les activités quotidiennes relevant de différentes sphères familiales, sociales et professionnelles.

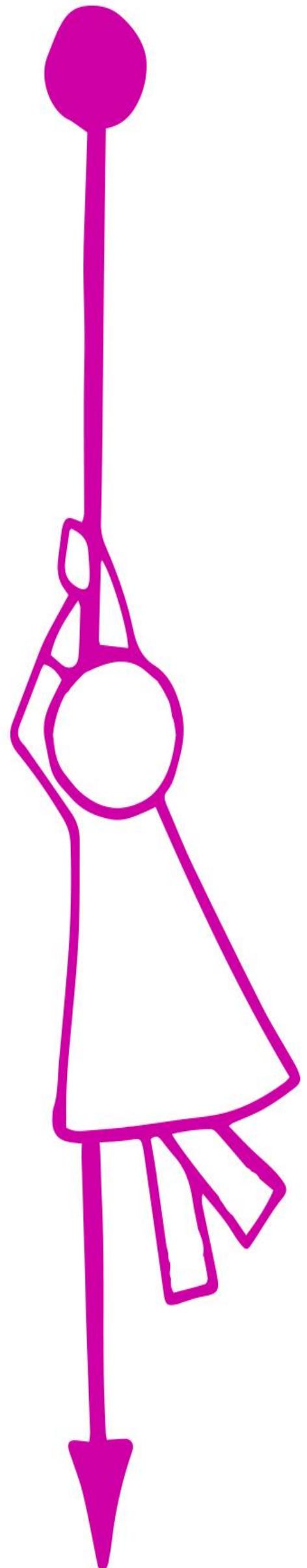
### Un grand défi : des projets locaux mais aussi un projet de société

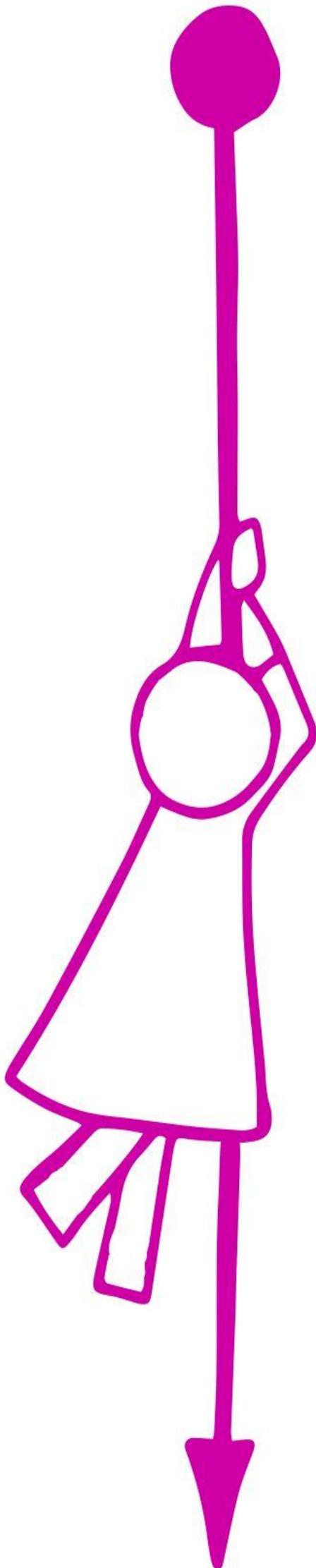
Dans son analyse des dispositifs au sein de l'Union Européenne, l'économiste française Rachel Silvera constate qu'au-delà des discours sur l'égalité et la «conciliation» entre vie privée et vie professionnelle, les pratiques ne sont guère homogènes et «ne semblent pas converger vers ce projet commun (1)» . L'approche des politiques temporelles que nous défendons s'insère précisément, non seulement au cœur des projets politiques de nos villes et territoires (le milieu rural est tout autant concerné par ces problématiques), mais aussi au sein d'un véritable projet de société ayant pour horizon un idéal d'amélioration de la qualité de vie, de justice sociale pour les individus de tous âges et conditions sociales, et d'une attention particulière portée sur la condition des femmes.

Cela représente une opportunité de se démarquer des autres pays et régions européens et de faire figure de bon élève en renouvelant notre manière de penser l'action publique et en proposant un nouveau modèle social au sein de l'Europe. En effet, si l'ancrage de ces politiques est profondément local, de nombreux aspects nécessitent que des décisions soient prises aux échelons régional, fédéral ou européen. À partir du vécu des citoyens et des expériences concrètes réalisées, un dialogue doit pouvoir se nouer entre les différents niveaux de pouvoir afin que la transversalité d'une réelle approche intégrée s'effectue tant horizontalement que verticalement.

Dans cette perspective systémique où la conciliation entre les temps de vie n'est pas l'apanage des seules femmes, il est également crucial de pouvoir y impliquer durablement les hommes, sans quoi des politiques de qualité de vie aux objectifs égalitaires n'auraient guère de sens. En effet, si les problèmes liés à la conciliation devaient être partagés équitablement par les femmes et les hommes, ils resteraient néanmoins des problèmes auxquels il serait nécessaire de remédier. De plus, il est à souligner que certains hommes se sentent également « coincés » par les normes et rôles sexués en vigueur : l'homme ramène l'argent du ménage, construit une carrière professionnelle, représente l'autorité, ne se laisse pas dépasser par ses émotions, etc. Ces stéréotypes s'estompent mais existent toujours et les hommes peuvent également les subir.

(1) Silvera R. (2010), « Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations », *Travail, genre et sociétés*, 24 (2), p. 65.





Les inégalités liées au genre sont à l'origine des «*politiques temporelles*» ou «*politiques de la ville*», les premières initiatives s'étant développées au Sud de l'Europe sous l'impulsion de féministes italiennes. Si ce thème est depuis longtemps traité par de nombreuses collectivités locales engagées dans la démarche temporelle, le réseau Tempo Territorial n'a pas encore eu l'occasion de l'aborder de front.

L'organisation de ces Temporelles en Belgique, en partenariat avec Synergie Wallonie et l'implication de villes belges francophones, permettra dès lors de faire dialoguer articulation des temporalités et féminisme. En outre, cet évènement s'inscrit dans la continuité directe de la recherche-action actuellement menée par Synergie Wallonie, avec le soutien financier du Ministère des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, précisément consacrée aux apports des politiques temporelles en matière d'égalité femmes/hommes et dont nous présenterons les résultats lors de ces deux journées.

### Objectifs de ce colloque

En quoi l'articulation des temps est-elle actuellement un facteur d'inégalités ? Que peuvent nous apprendre les temps des femmes sur la société ? En quoi les politiques temporelles permettent de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

L'objectif de ce colloque est de donner la parole à des intervenants issus de différentes sphères de la société : élus, associations, universités, collectivités locales, entreprises... Tout d'abord, Madame Isabelle Simonis, ministre des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que Madame Dorothee Klein, représentante de Monsieur Maxime Prévot, ministre de l'Action sociale de la Région wallonne, nous feront l'honneur de leur présence, la première lors de la matinée du 18 novembre, le second le 17 novembre. Ensuite, les acteurs de la société belge, et plus précisément de la Belgique francophone, seront principalement mis en avant. Enfin, une place particulière sera évidemment accordée aux membres et partenaires du réseau français Tempo Territorial, qui viendront présenter leurs expériences locales, afin de continuer à faire l'écho des pratiques mises en place et à mutualiser les résultats produits par le travail des adhérents du réseau.

Les politiques temporelles se démarquent par leur caractère éminemment transversal. Néanmoins, ces deux journées seront structurées selon trois panels de travail, certes interdépendants mais présentant des spécificités propres. Chacune de ces trois demi-journées sera encadrée par un sociologue universitaire belge chargé de discuter des interventions et de les remettre en perspective grâce à son expertise.

### Pour plus d'informations

Synergie Wallonie pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes asbl  
500/23, rue de Gembloux - 5002 NAMUR - Tél : 00 32 81/43.44.67

**Reine Marcelis** (présidente) : 00 32 489/58.21.34

**Baptiste Dethier** (chargé d'études) : 00 32 496/21.13.47

Site : [www.synergie-wallonie.org](http://www.synergie-wallonie.org) ; [tempoterritorial.fr](http://tempoterritorial.fr)

E-mail : [info.synergiewallonie@gmail.com](mailto:info.synergiewallonie@gmail.com)